



Commémoration de la Journée Internationale des Personnes Âgées

Thème de 2021 : « L'équité numérique pour tous les âges »

Le Centre for Human Rights, Université de Pretoria, en partenariat avec la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples (la Commission africaine) et son Groupe de travail sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées en Afrique, vous invite cordialement à participer à un webinaire pour commémorer la Journée internationale des personnes âgées avec les pays ayant ratifié ou progressé vers la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes âgées (le Protocole relatif aux personnes âgées), plus précisément les gouvernements du Bénin, de l'Éthiopie, du Lesotho et du Malawi.

WEBINAIRE:

Commémoration de la Journée Internationale des Personnes Âgées
Thème de 2021 : « L'équité numérique pour tous les âges »

Lundi 4 octobre 2021

11h00 – 13h30 SAST

S'INSCRIRE SUR ZOOM



**Centre for
Human Rights**
UNIVERSITY OF PRETORIA



UNIVERSITEIT VAN PRETORIA
UNIVERSITY OF PRETORIA
YUNIBESITHI YA PRETORIA

Contexte

La population mondiale vieillit : d'ici 2050, les personnes âgées de plus de 60 ans devraient représenter 21 % de ladite population. Le nombre croissant de personnes âgées représente un défi considérable pour les États, qui doivent veiller à ce qu'elles jouissent pleinement de leurs droits civils et de leurs libertés fondamentales de la même manière que les autres.

Les personnes âgées continuent d'être confrontées à plusieurs problèmes, notamment l'accès aux établissements de soins de santé, l'accès à une alimentation et à une eau correctes, l'accès aux soins et à la protection, ainsi qu'aux problèmes d'abus, de mauvais traitements, de violence et de négligence, qui portent tous atteinte à leur dignité.

Ces défis ont donné naissance à [la campagne #AgewithRights](#) du Centre pour les droits de l'Homme, qui exhorte les États membres de l'UA à prendre des mesures en faveur de la ratification du Protocole relatif aux personnes âgées. Ledit Protocole a été adopté le 31 janvier 2016 afin de renforcer les garanties régionales permettant aux personnes âgées de jouir pleinement de leurs droits et libertés autant que les autres groupes démographiques. À ce jour, 14 pays ont signé le Protocole relatif aux personnes âgées (le Bénin, la République centrafricaine, le Tchad, les Comores, le Gabon, le Ghana, la Guinée, le Lesotho, le Mali, le Mozambique, le Rwanda, la Sierra Leone, le Togo et la Zambie). Au mois d'avril 2021, seuls deux pays l'avaient ratifié (le Bénin et le Lesotho), tandis que l'Éthiopie et le Malawi ont fait des progrès considérables vers la ratification.

La ratification du Protocole relatif aux personnes âgées est essentielle pour renforcer la protection juridique des droits des personnes âgées. Elle permet de s'assurer que les lois interdisent la discrimination fondée sur l'âge, mettent en place un appui communautaire fondé sur les droits, améliorent l'accessibilité de l'environnement physique, garantissent l'accès à la justice et favorisent la participation à la prise de décisions. De même, elle doit compléter les politiques gouvernementales nationales et garantir des recours en cas de violation des droits des personnes âgées. Après avoir ratifié le Protocole relatif aux personnes âgées, les États doivent agir conformément aux objectifs de cet instrument. Les participants examineront les mesures qui peuvent être mises en place pour atteindre ces objectifs.

En mobilisant les États membres de l'UA qui ont ratifié ou pris des mesures visant à ratifier le Protocole relatif aux personnes âgées, nous espérons obtenir des informations sur les facteurs qui ont amené ces États à signer et à ratifier l'instrument. Ces informations détermineront l'évolution de [la campagne #AgewithRights](#), qui vise à rendre opérationnel le Protocole relatif aux personnes âgées.

Orateurs

Modérateurs :

- **Mme Matilda Lasseko-Phooko**

Responsable de l'Unité des droits de la femme, Centre for Human Rights, UP

- **M Bruno Menzan**

Juriste à la Commission de l'Union africaine

Allocution d'ouverture

- **Prof Frans Viljoen**

Directeur, Centre for Human Rights, UP

Mécanisme spécial de la Présidente du Groupe de travail de la Commission africaine sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées

- **Honourable Commissioner Marie Louise Abomo**

Présidente du Groupe de travail de la Commission africaine sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées

Interventions à court, moyen et long terme pouvant être adoptées par les pays ayant ratifié le Protocole relatif aux personnes âgées afin d'améliorer les conditions de vie de ces dernières

- **Mme Roseline Kihumba**

Coordonnatrice des politiques régionales et internationales à HelpAge International

- **M Philip E. Oamem**

Enseignant en droit à l'Université de Northampton

- **M Mr Ghost O. Ekhatara**

Enseignant en droit à l'Université de Derby

Discussion :

Élaboration de stratégies pour une ratification accrue du Protocole relatif aux personnes âgées

Allocution de clôture

- **Mme Matilda Lasseko-Phooko**

Responsable de l'Unité des droits de la femme, Centre for Human Rights, UP

Détails de l'évènement

Lundi 4 octobre 2021

09h00 GMT / 10h00 WAT / 11h00 SAST / 12h00 EAT

Tous les participants doivent [s'inscrire sur Zoom](#).

L'évènement sera diffusé en direct sur [Facebook](#) et [YouTube](#).

Contacts

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Matilda Lasseko-Phooko

Responsable de l'Unité des droits de la femme,

Centre for Human Rights, Faculté de Droit, Université de Pretoria

matilda.lasseko-phooko@up.ac.za

www.chr.up.ac.za

Ordre du Jour

HEURE	SUJET/ACTIVITÉ	MODÉRATEUR(S)
11h00 – 11h10	Accueil et allocution d'ouverture	Frans Viljoen <i>Directeur, Centre for Human Rights</i>
11h10 – 11h30	Présentation des travaux et retour d'information sur l'enquête en ligne	Matilda Lasseko-Phooko <i>Responsable de l'Unité des droits de la femme, Centre for Human Rights</i>
SESSION I		
11h30 – 12h10	Interventions à court, moyen et long terme pouvant être adoptées par les pays ayant ratifié le Protocole relatif aux personnes âgées afin d'améliorer les conditions de vie de ces dernières.	Animée par : Matilda Lasseko-Phooko Présentateurs : Madame la Commissaire Marie Louise Abomo, <i>Présidente du Groupe de travail de la Commission africaine sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées</i> Roseline Kihumba <i>Coordonnateur des politiques régionales et internationales à HelpAge International</i> Philip E. Oamem <i>Enseignant en droit à l'Université de Northampton</i> Eghosa O. Ekhatior <i>Enseignant en droit à l'Université de Derby</i>
12h10 – 12h30	Questions-réponses	Animée par : Matilda Lasseko-Phooko
SESSION II		
12h30 – 13h10	Discussions en groupes : Stratégies pour une ratification accrue du Protocole relatif aux personnes âgées	Animée par : Bruno Menzan <i>Juriste à l'Union africaine</i> Tous <i>Discussion en groupes visant à suggérer des stratégies pour une ratification accrue</i>
13h10 – 13h30	Retour d'information des discussions en groupes	Animée par : Bruno Menzan Tous <i>Rapporteurs de groupe</i>
13h30	Allocution de clôture	Madame la Commissaire Marie Louise Abomo <i>Présidente du Groupe de travail de la Commission africaine sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées</i>